

## الإتحاد الجزائري لكرة القدم FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF 1963

REF Nº 423 SG/FAF/2023

0 8 FEV. 2023

A Messieurs les Présidents, Ligue de Football Professionnel Ligue Nationale de Football Amateur Ligue Inter-régions de Football Ligues Régionales de Football Ligues de Wilaya de Football

Objet : Rappel A/S Forfait des jeunes catégories

## Messieurs,

Nous tenons à vous rappeler les sanctions relatives aux forfaits chez les jeunes catégories.

Si une équipe de jeune d'un club déclare forfait délibérément, abandonne le terrain ou refuse de participer à une rencontre, le club encourt les sanctions suivants :

- Match perdu par pénalité pour l'équipe fautive.
- 2- Une défalcation d'un (01) point à l'équipe sénior après le troisième forfait.
- 3- Une amande de :
- Clubs de Football Professionnel :

Soixante mille dinars (60 000 DA) pour le club.

- Clubs Amateur de la Ligue Nationale de Football Amateur et de la ligue Inter-régions : Quarante mille dinars (40 000 DA) pour le club.
- Clubs des ligues Régionales :

Trente mille dinars (30 000 DA) pour le club.

- Clubs des ligues de wilaya :

Quinze mille dinars (15 000 DA) pour le club.

Les cas de force majeure seront traités par les-organes juridictionnels conformément aux dispositions prévues par le règlement des championnats des catégories jeunes.

Un forfait est comptabilisé après l'absence délibérée à une rencontre officielle d'une même catégorie et non pas de toutes les catégories jeunes.

Veuillez agréer Messieurs les Présidents, nos salutations distinguées.

P/ Secrétaire Général

Andelmoumene BERRAF

Precteur de l'administration
Générale

Générale

شارع أحمد واكد ص.ب. 39 - دالي إبراهيم - الجزائر. Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Brahim - Alger

Tél.: 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08/09 http://www.faf.dz - email : faffoot@yahoo.fr